

Les aides régionales au financement des entreprises : six dispositifs pour soutenir leur création et leur développement

La Région a mis en œuvre des aides publiques visant à soutenir des entreprises qui accèdent difficilement à des financements privés, lors de leur création ou durant les premières années de leur vie. La diversité des projets et des situations nécessite le recours à une large palette d'outils. Afin de contribuer à l'évaluation de ces aides, six dispositifs ont été étudiés portant sur 1 200 entreprises en 2004 et 2005. Deux ans après l'aide, ces entreprises emploient 4 000 salariés contre un millier au moment de l'aide. Les entreprises concernées par tous ces dispositifs ont créé de nombreux emplois, sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude l'effet propre des aides.

Anthony Claudel et Olivier Satger, Insee Ile-de-France
Marie Prévot, Région Ile-de-France

Les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle majeur dans le domaine de l'innovation et pour la création d'emplois et de richesses. Leur développement dépend toutefois de leur capacité à accéder à un financement approprié, que ce soit sous forme d'emprunt ou de fonds propres.

Pour répondre à cet enjeu, une gamme de dispositifs de financement a été développée par la Région et ses partenaires (⇒ Enjeu de l'étude : suivre l'évolution des entreprises aidées deux, quatre et six années après l'aide). Ces dispositifs ont pour objectif d'aider les entrepreneurs en les conseillant et en finançant leurs projets par l'octroi de prêts, de garanties ou l'apport de fonds propres. Ils interviennent au moment de la création, du premier développement ou de la transmission des entreprises. Seuls les deux premiers moments (création et premier développement) sont étudiés ici, la

transmission faisant l'objet d'une étude spécifique. La variété des dispositifs permet d'apporter une réponse adaptée à la diversité des situations des entreprises et des entrepreneurs. Un effet de levier est systématiquement recherché : le fait d'obtenir une aide régionale permet ainsi d'accéder plus facilement à des prêts bancaires ou à des apports de capitaux.

Six dispositifs ont été étudiés, soit 1 200 entreprises aidées en 2004 et 2005. Trois d'entre eux visent à soutenir la création d'entreprises. Il s'agit des Plates-formes

France Initiative (ex-« plates-formes d'initiative locale »), du Fonds régional de garantie Oséo-Région (plus particulièrement les aides « Création » et « Développement ») et des associations de prêts d'honneur des réseaux Entreprendre et AFACE. Les trois autres sont davantage tournés vers le premier développement de l'entreprise : Scientipôle Initiative, qui est un fonds régional de prêts d'honneur pour les projets présentant une innovation technologique, les fonds d'investissement CapDecisif Management et Ile-de-France Capital et les réseaux locaux de Business Angels.

 **Deux ans après l'aide, 4 000 salariés sont employés dans les entreprises étudiées**

Année de l'aide	Nombre d'entreprises étudiées	Nombre de salariés une année avant l'aide*	Nombre de salariés deux années après**
2004	571	225	1 494
2005	622	709	2 551

*au 31.12.2003 pour les entreprises aidées en 2004 et 2004 pour celles de 2005.

**au 31.12.2006 pour les entreprises aidées en 2004 et 2007 pour celles de 2005.

Les dispositifs s'adressent en priorité à des entrepreneurs ayant du mal à financer leurs projets grâce au seul secteur privé. Ils disposent de peu d'apports personnels ou ont des be-

soins de financement importants, notamment pour des projets à fort contenu technologique et innovant. Les projets aidés sont par nature risqués et fragiles. Aussi, fin 2008, les entre-

prises aidées sont-elles deux fois plus souvent en situation de défaillance que l'ensemble des entreprises créées en 2004 ou en 2005.

Fonds d'investissement CapDecisif et Ile-de-France Capital

La Région est actionnaire des fonds CapDecisif et Ile-de-France Capital.

CapDecisif est un fonds de capital-amorçage dédié aux entreprises à très forte intensité technologique, principalement dans les secteurs de la Santé, des NTIC et des CleanTech. Ses prises de participations peuvent aller jusqu'à 2,5 millions d'euros en plusieurs tours de table. Ces fonds servent à accompagner, progressivement et durablement, des entreprises très innovantes dont les cycles d'élaboration des produits s'étalent sur plusieurs années avant leur commercialisation.

IDF Capital est une société de capital investissement qui intervient sur des montants pouvant aller jusqu'à 900 K€. Ces investissements sont destinés à des PME en phase de création, de développement ou de

transmission. Sur la période étudiée, le fonds intervient essentiellement sur des créations, pour des montants variant entre 50 000 € et 300 000 €.

La moitié des entreprises soutenues a été créée l'année de l'aide ou l'année précédente. Elles sont majoritairement implantées à Paris.

Trois quarts des entreprises exercent des activités de services aux entreprises, en particulier des activités de réalisation de logiciels. Enfin, 4 entreprises sur 10 sont exportatrices.

Au 31 décembre de l'année précédant l'aide, les 22 entreprises étudiées emploient 51 salariés.

Deux ans après l'aide, elles emploient 271 salariés. 64 % d'entre elles ont créé plus de 5 emplois salariés.

Réseaux locaux de Business Angels

La Région Ile-de-France soutient l'animation de réseaux franciliens de business angels. Les business angels, ou investisseurs providentiels, sont des personnes physiques qui choisissent d'apporter des capitaux aux entreprises à fort potentiel de croissance lors des phases décisives de leur développement : création, croissance interne et reprise. Les business angels conseillent aussi les entrepreneurs et leur permettent de se constituer un capital social en leur ouvrant leurs réseaux relationnels.

Les réseaux concernés par l'étude sont : Investessor, Finance et technologie, Paris Business Angels, Invest-Y, Club Invest 77.

La moitié des entreprises soutenues a été créée l'année de l'aide ou l'année précédente. Plus de quatre sur dix sont localisées à Paris.

Trois entreprises aidées sur cinq exercent des activités de services aux entreprises, en particulier des activités de réalisation de logiciels. Enfin, une entreprise sur quatre est exportatrice.

Au 31 décembre de l'année précédant l'aide, les 54 entreprises étudiées emploient 143 salariés.

Deux ans après l'aide, ces mêmes entreprises en emploient 472. 44 % d'entre elles ont créé plus de 5 emplois salariés.

Scientipôle Initiative

La Région dote le fonds de prêts de Scientipôle Initiative et soutient son fonctionnement. Ce fonds régional de prêts d'honneur est destiné à des projets présentant une innovation technologique. Les prêts sont compris entre 20 000 € et 60 000 €. Les entreprises soutenues accèdent à un réseau capitalisant les meilleures expériences identifiées par Scientipôle Initiative et bénéficient également de l'appui d'experts.

Les entreprises soutenues ont principalement été créées l'année de l'aide ou l'année précédente.

Quatre entreprises sur cinq exercent des activités de services aux entreprises, en particulier des activités de réalisation de logiciels. Plus de quatre entreprises aidées sur dix sont localisées à Paris.

Enfin, deux sur cinq sont exportatrices.

Au 31 décembre de l'année précédant l'aide, les 61 entreprises étudiées emploient 53 salariés.

Deux ans après l'aide, ces mêmes entreprises en emploient 331. 31 % d'entre elles ont créé plus de 5 emplois salariés.

Plate-forme France Initiative

La Région dote les fonds de prêts des Plates-formes France Initiative, ex-« plates-formes d'initiative locale », et soutient leur fonctionnement. Ces associations locales octroient des prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Le montant de ces prêts est compris entre 800 € et 20 000 €. Ils sont accordés sous réserve de l'obtention d'un financement bancaire. Un effet de levier est recherché. Ainsi, 1 euro de prêt d'honneur permettrait en moyenne d'obtenir 6 euros de prêt bancaire.

Les plates-formes aident également les créateurs à monter leur plan de financement. Après l'octroi du prêt, elles leur proposent un accompagnement.

Les plates-formes concernées par l'étude sont les suivantes : Association pour la réalisation et le soutien à l'initiative (ARSI), M2E Initiative, Initiative 93, Essonne Initiative, Initiative Sud Val-de-Marne, Hauts-de-Seine Initiative, Plaine Initiatives, Est Val d'Oise Initiative, Seine Amont Initiative, Val de Seine Initiative, Nord Seine-et-Marne Initiative, Sud Essonne Gâtinais français Initiative, Paris Initiatives Entreprises, Nord Ouest Yvelines Initiative.

Profil des entreprises

95 % des entreprises aidées ont été créées l'année de l'aide ou l'année précédente.

Les entreprises aidées sont des SARL (84 %) ou des entreprises individuelles.

Deux ans après l'octroi de l'aide, plus de la moitié des entreprises dérogent un bénéfice et 13 % réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 300 000 €.

Elles sont 8 % à exporter. Ce ratio est un peu inférieur à celui de l'ensemble des entreprises créées en 2004 et 2005.

Evolution de l'emploi

Au 31 décembre de l'année précédant l'aide :

Les 811 entreprises étudiées emploient 118 salariés.

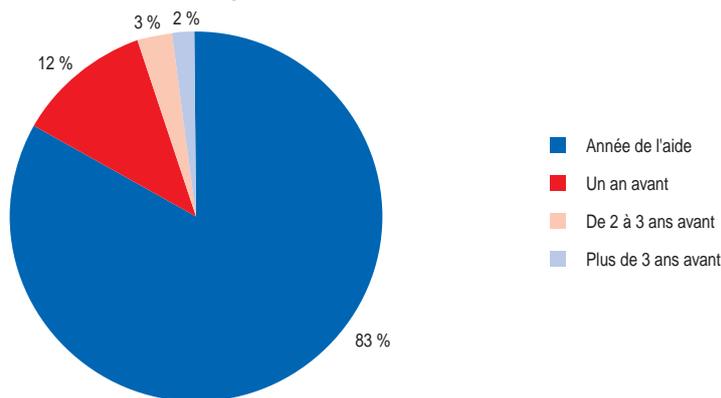
Deux ans après l'aide :

Elles en emploient 1 265. 6 % d'entre elles ont créé plus de 5 emplois salariés.

Pour analyser plus finement l'évolution de l'emploi, seules les entreprises aidées pour lesquelles on dispose de données complètes sont retenues. Ces entreprises aidées ont gagné, en moyenne, 1,5 emploi salarié. Sur la même période, des entreprises non aidées ayant des caractéristiques comparables en termes de secteur d'activité, d'ancienneté, de catégorie juridique et d'effectif salarié auraient connu une hausse de 1,2 emploi d'après les résultats d'un modèle économétrique linéaire.

L'écart d'évolution de l'emploi serait lié à un ensemble de facteurs parmi lesquels figure l'effet propre de l'aide qu'il est difficile d'isoler.

Ancienneté de l'entreprise au moment de l'aide



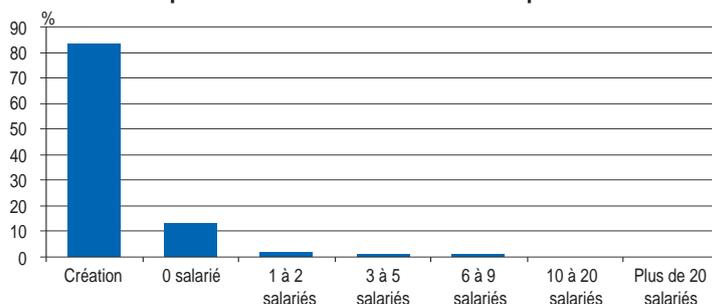
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements, 2003-2004

Répartition par secteur d'activité (en %)

Industrie	Construction	Commerce de gros	Commerce de détail	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Autres services	Total
10	6	7	26	17	23	11	100

Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Taille des entreprises au 31 décembre de l'année précédant l'aide



83 % des entreprises n'étaient pas encore créées au 31/12 de l'année précédant l'aide.

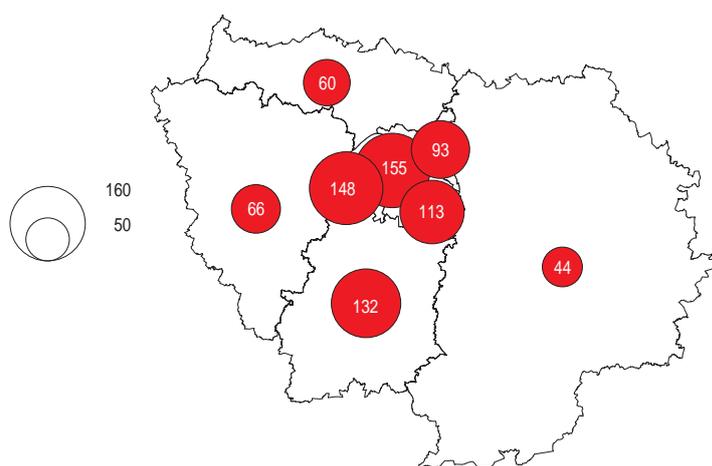
Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Répartition des entreprises selon l'évolution des effectifs salariés, 2 ans après l'aide (en %)

Perte d'emploi net	Aucune évolution	1 emploi net	2 à 5 emplois nets	6 à 9 emplois nets	10 à 20 emplois nets	Plus de 20 emplois nets	Total
2	58	13	21	3	2	1	100

Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Répartition géographique des entreprises aidées par département (en %)



Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Prêts d'honneur des associations des réseaux Entreprendre et AFACE

La Région dote les fonds des associations de prêts d'honneur du réseau Entreprendre et de l'association pour favoriser la création d'entreprise (AFACE). Elle soutient également leur fonctionnement.

Ces associations accompagnent et financent la création ainsi que la reprise d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur d'un montant compris entre 15 000 € et 50 000 €.

Après une présélection sur dossier, un accompagnement est réalisé afin de crédibiliser le projet et d'évaluer le potentiel de l'entrepreneur créateur ou repreneur. Un comité d'agrément composé de personnes habilitées (chefs d'entreprise, cadres disposant d'une expertise, etc.) se prononce ensuite sur l'octroi du prêt d'honneur.

Lorsque ce prêt est accordé, chaque créateur ou repreneur bénéficie du parrainage d'un chef d'entreprise qui l'accompagne et lui permet d'élargir son réseau social. Des clubs des créateurs permettent aussi aux lauréats de partager leurs meilleures pratiques et d'établir ainsi entre eux des réflexes d'échange.

Profil des entreprises

Les entreprises aidées ont toutes le statut de société, les deux tiers d'entre elles étant des SARL.

Deux ans après l'octroi de l'aide, quatre entreprises sur dix réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 300 000 € et près de la moitié dégage des bénéfices.

Une entreprise aidée sur quatre est exportatrice.

Evolution de l'emploi

Au 31 décembre de l'année précédant l'aide :

Les 138 entreprises étudiées emploient 130 salariés.

Deux ans après l'aide :

Ces mêmes entreprises en emploient 648.

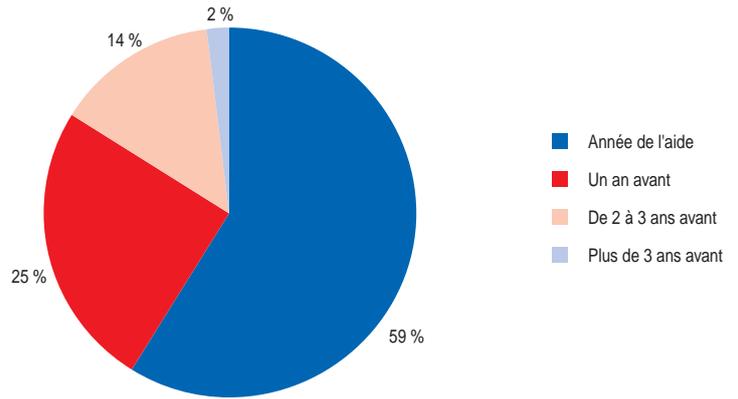
22 % d'entre elles ont créé plus de 5 emplois salariés.

Pour analyser plus finement l'évolution de l'emploi, seules les entreprises aidées pour lesquelles on dispose de données complètes sont retenues. Ces entreprises aidées ont gagné, en moyenne, 4 emplois salariés.

Sur la même période, des entreprises non aidées ayant des caractéristiques comparables en termes de secteur d'activité, d'ancienneté, de catégorie juridique et d'effectif salarié auraient connu une hausse de 1,6 emploi, d'après les résultats d'un modèle économétrique linéaire.

L'écart d'évolution de l'emploi serait lié à un ensemble de facteurs parmi lesquels figure l'effet propre de l'aide qu'il est difficile d'isoler.

Ancienneté de l'entreprise au moment de l'aide



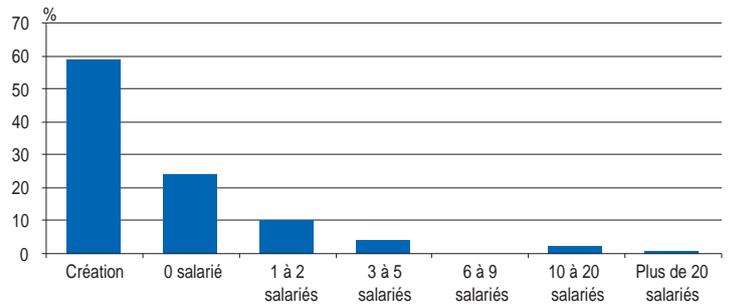
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements, 2003-2004

Répartition par secteur d'activité (en %)

Industrie	Construction	Commerce de gros	Commerce de détail	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Autres services	Total
8	1	15	6	56	10	4	100

Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Taille des entreprises au 31 décembre de l'année précédant l'aide



59 % des entreprises n'étaient pas encore créées au 31/12 de l'année précédant l'aide.

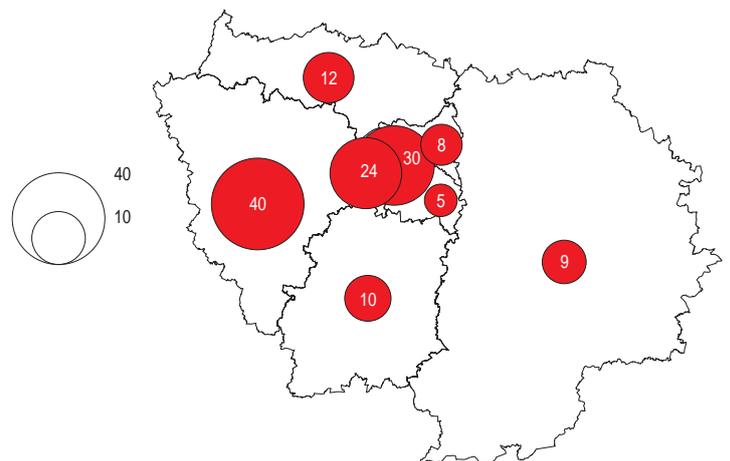
Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Répartition des entreprises selon l'évolution des effectifs salariés, 2 ans après l'aide (en %)

Perte d'emploi net	Aucune évolution	1 emploi net	2 à 5 emplois nets	6 à 9 emplois nets	10 à 20 emplois nets	Plus de 20 emplois nets	Total
6	38	12	19	14	8	3	100

Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Répartition géographique des entreprises aidées par département (en %)



Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Fonds régional de garantie Oséo-Région

Le Fonds régional de garantie Oséo-Région a été créé en 2000. Il est destiné à soutenir et à financer les investissements nécessaires à la création, au premier développement ou à la transmission en Ile-de-France. Il est réservé aux PME et TPE.

Ce fonds est alimenté par la Région Ile-de-France. Il intervient de manière complémentaire aux outils de financement et de garantie d'OSEO.

Il a pour objectif de permettre l'émergence et la réalisation de projets risqués et à potentiel en offrant une couverture de garantie plus importante. La couverture de risque dont bénéficient les concours bancaires peut atteindre 70 %, voire 80 % sur le contrat développement création (contre 50 % lorsque OSEO intervient seul).

Les interventions sur des opérations de transmission d'entreprise ne sont pas intégrées dans la présente étude et feront l'objet d'une publication distincte à paraître prochainement.

Profil des entreprises

Les entreprises aidées ont toutes le statut de société (45 % de SARL).

46 % des entreprises réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 300 000 € et 4 sur 10 sont bénéficiaires. 27 % de ces entreprises sont exportatrices.

Evolution de l'emploi

Au 31 décembre de l'année précédant l'aide :

Les 107 entreprises étudiées emploient 433 salariés.

Deux ans après l'aide :

Ces mêmes entreprises en emploient 964.

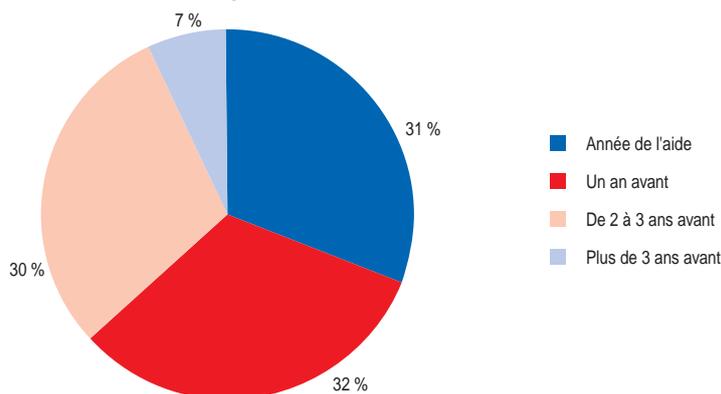
23 % d'entre elles ont créé plus de 5 emplois salariés.

Pour analyser plus finement l'évolution de l'emploi, seules les entreprises aidées pour lesquelles on dispose de données complètes sont retenues. Ces entreprises aidées ont gagné, en moyenne, 5,4 emplois salariés.

Sur la même période, des entreprises non aidées ayant des caractéristiques comparables en termes de secteur d'activité, d'ancienneté, de catégorie juridique et d'effectif salarié auraient connu une hausse de 1,2 emploi, d'après les résultats d'un modèle économétrique linéaire.

L'écart d'évolution de l'emploi serait lié à un ensemble de facteurs parmi lesquels figure l'effet propre de l'aide qu'il est difficile d'isoler.

Ancienneté de l'entreprise au moment de l'aide



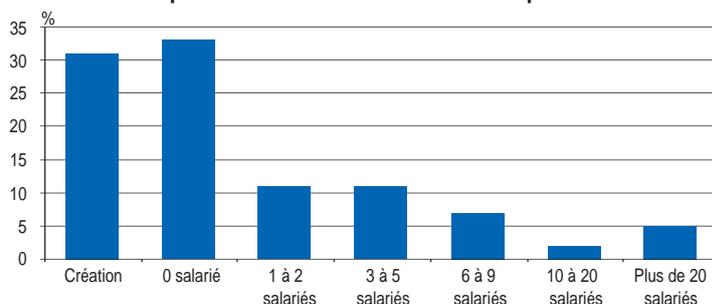
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements, 2003-2004

Répartition par secteur d'activité (en %)

Industrie	Construction	Commerce de gros	Commerce de détail	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Autres services	Total
16	1	16	5	48	9	5	100

Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Taille des entreprises au 31 décembre de l'année précédant l'aide



31 % des entreprises n'étaient pas encore créées au 31/12 de l'année précédant l'aide.

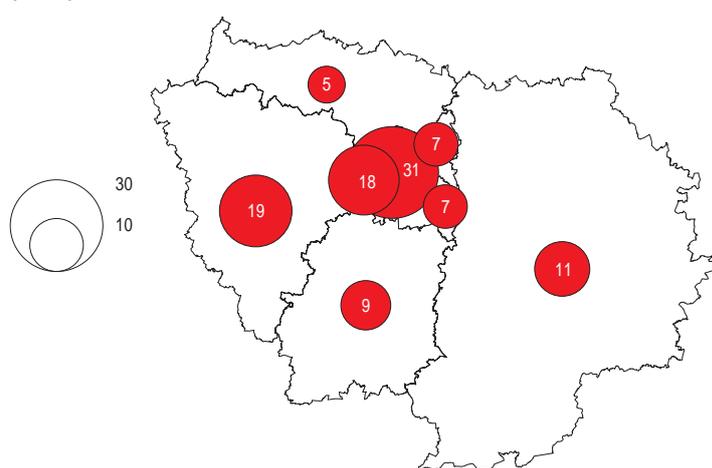
Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Répartition des entreprises selon l'évolution des effectifs salariés, 2 ans après l'aide (en %)

Perte d'emploi net	Aucune évolution	1 emploi net	2 à 5 emplois nets	6 à 9 emplois nets	10 à 20 emplois nets	Plus de 20 emplois nets	Total
15	21	11	30	9	5	9	100

Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Répartition géographique des entreprises aidées par département (en %)



Source : Insee, CLAP, 2003-2007

Source et méthodologie

CLAP : le dispositif national « Connaissance locale de l'appareil productif » est un système d'information alimenté par différentes sources. Il permet de mesurer l'emploi salarié au niveau local. Les non-salariés comme les chefs d'entreprise ne sont pas comptabilisés.

FICUS : les taux d'exportation proviennent du « Fichier complet unifié de SUSE ». Ce fichier est constitué à partir des données fiscales des entreprises et des enquêtes annuelles d'entreprise. FICUS fournit des données sur le bilan des entreprises. FICUS regroupe l'ensemble des entreprises imposées aux bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et aux bénéficiaires non commerciaux hors micro-entreprises et exclut les entreprises imposées aux bénéficiaires agrico-

les et les exploitations agricoles soumises aux BIC.

Prise en compte des effets de structure

La méthode de prise en compte des effets de structure utilisée est un modèle linéaire généralisé. Le modèle consiste à prédire l'évolution des entreprises non-aidées, ayant des caractéristiques comparables à celles des entreprises aidées : secteur d'activité, ancienneté, catégorie juridique et effectif salarié initial.

L'écart d'évolution observé entre les entreprises aidées et non-aidées ne peut être attribué au seul effet de l'aide. Cette méthode ne prend pas en compte tous les effets. Surtout, elle ne corrige pas des biais de sélection qui interviennent probablement. En effet, les en-

treprises aidées sont sélectionnées principalement en fonction de leur potentiel de croissance et de leur fragilité. Or, ces critères n'interviennent pas dans la comparaison avec les autres entreprises, qui se fait uniquement sur la base des informations précitées (activité etc.). La comparaison permet donc de disposer d'un point de repère objectif mais pas de mesurer l'impact de l'aide en tant que tel.

Différences entre entreprises aidées et entreprises étudiées

La liste fournie par le Conseil Régional comportait 1 260 entreprises. L'étude ne concerne que 1 200 d'entre elles dont les données sont disponibles et exploitables.

Enjeu de l'étude :

suivre l'évolution des entreprises aidées deux, quatre et six années après l'aide

Cette étude est réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Insee. Elle a permis, pour la première fois, d'analyser finement l'évolution d'un ensemble d'entreprises aidées en termes d'emploi en 2004 et 2005, lors de leur création ou de leur premier développement (la transmission fera l'objet d'une publication propre). La première phase de l'étude porte sur l'emploi deux années après l'octroi d'une aide et fait l'objet de ce premier article ; une deuxième phase puis une troisième phase porteront sur les évolutions d'emploi de ces mêmes entreprises aidées, quatre et six ans après l'aide.

Pour en savoir plus

Bouillon L., Danneker P., Guerraz C., Jacquin J.-C., Sencey S. : « Les entreprises industrielles recevant une aide publique s'en sortent mieux », *Insee Franche-Comté l'essentiel*, n° 111, janvier 2009.

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES**

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2010

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Chef de projet : Pierre Girard
Rédactrice en chef : Christel Collin
Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1034252

Dépôt légal : 2^e semestre 2010

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france